

*La traversée de la rue :
Comment accroître la sécurité et le confort des piétons ?*

La Commission sur le transport et les travaux publics consultera la population montréalaise sur la question de la traversée de la rue. La démarche préconisée par la Direction des transports de la Ville de Montréal pour l'analyse des besoins et attentes de la population et la recherche de solutions en vue de la révision des passages piétonniers sera présentée par les représentants de la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel lors d'une première assemblée publique. Assurément, des informations techniques caractérisant la mobilité et la sécurité des piétons seront exposées. Aussi, un survol des pratiques recensées dans ce domaine offrira un résumé des mesures envisageables (considérations législatives et normatives, actions sur l'aménagement, sur les comportements, etc.). À cette occasion, le public aura la possibilité de poser des questions aux experts et de s'exprimer relativement à la démarche proposée.

La consultation publique se poursuivra en 2013 avec une présentation des mesures proposées par la Direction des transports et la réception de mémoires des citoyens et de divers organismes.

C'est pourquoi la Commission invite tant les citoyens que les représentants d'organismes à participer à cette première assemblée de consultation publique qui se déroulera à :

HEURE 19 h
DATE Le 17 octobre 2012
LIEU Hôtel de ville, salle du conseil, 275 rue Notre-Dame Est
Métro Champ-de-Mars : stm.info

ACCESSIBILITÉ

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (Place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Aussi, un service d'interprétation pour les personnes ayant des déficiences auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les citoyens ainsi que les représentants d'organismes qui désirent participer à la période de questions et de commentaires du public sont priés de s'inscrire, 30 minutes avant le début de l'assemblée ou de communiquer avec la Direction du greffe.

La documentation relative à cette étude publique est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, à la Direction du greffe et à l'adresse ville.montreal.qc.ca/commissions

RENSEIGNEMENTS : Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal, (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
Télécopieur : 514 872-5655
commissions@ville.montreal.qc.ca